

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze septembre 2025, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Étaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Bruno SALMON, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Liliane FRERET, Martine AUDRAIN, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé DE VANSSAY, Anne LE GRAND, Arnaud DUTOT.

Étaient excusés avec procuration :

**Isabelle THOUMINE procuration à Liliane FRÉRET,
Joëlle GUILLE procuration à Agnès VALÈRE,
Antoine LEGOUBEY procuration à Roland MARESCQ,
Jacky VENGEONS procuration à Hervé DE VANSSAY.**

Étaient excusés absents : **Anne-Marie SAINT, Lionel LE BERRE.**

Patrick GROSS est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

CM250916D01	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 août 2025
CM250916D02	Foire Sainte Croix 2025 - débriefing
CM250916D03	Réfection voirie de l'espace d'activité Fernand Finel : présentation du DCE et autorisation de signature du marché
CM250916D04	Rénovation de vitraux de l'abbatiale : validation du projet et demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Manche
CM250916D05	Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service assainissement
CM250916D06	Cession parcelle ZB 63 à Monsieur et Madame MARIE Jean-François et Anita
CM250916D07	Tableau des effectifs
CM250916D08	Admissions en non-valeur sur le budget général, le budget Loueur de locaux et le budget assainissement
CM250916D09	Décisions budgétaires modificatives : budget général et budget assainissement
CM250916D10	Demande d'acquisition d'un lot dans un lotissement communal

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

CM250916D01 - Approbation du procès-verbal du 28 août 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-5,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 28 août 2025 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Patrick GROSS. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité lors d'un vote à main levée, valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2025.

CM250916D02 - Foire Sainte Croix 2025 débriefing

Date commission foire : 24 septembre 2025

Date repas après-foire : rechercher une date en novembre ou à défaut en octobre hors période vacances scolaires.

CM250916D03 - Réfection voirie de l'espace d'activité Fernand Finel : présentation du DCE et autorisation de signature du marché.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la voirie de l'espace d'activité Fernand Finel. Elle précise que la consultation va être mise en œuvre pour un début des travaux prévu fin novembre 2025.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le projet présenté ainsi que le DCE rédigé par l'Agence routière des marais ;
- Autoriser Madame la Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise qui sera retenu à l'issue de la consultation ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM250916D04 - Rénovation de vitraux de l'abbatiale : validation du projet et demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Manche

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'état des lieux des vitraux de l'abbatiale dressé fait apparaître l'urgence à en rénover.

Les parties métalliques de plusieurs vitraux se sont dégradées doivent être reprises pour assurer leur conservation : il s'agit des baies n° 7, n° 12, n° 16, n° 18, n° 19, n°34, n° 210, n° 215 et n° 217.

Madame la Maire présente un devis d'un montant de 33 913.43 € HT soit 40 696.12 € TTC.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le dossier a été validé par la DRAC Direction Régional des Affaires Culturelles de Normandie ce qui le rend éligible au financement de 40% de la DRAC soit 13 565.37 € et de 15% du Conseil Départemental soit 5 087.00 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le projet de rénovation de 9 vitraux tel que présenté ;
- Solliciter le financement de DRAC à hauteur de 40 % ;
- Solliciter le financement du Conseil Départemental de la Manche ;
- Autoriser Madame la Maire à signer le devis après l'obtention de l'accusé de réception du dossier complet ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM250916D05 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2024

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Le SATESE de la Manche, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est complété par le rapport annuel du Délégué et le bilan annuel de la station d'épuration établis par la SAUR, le rapport annuel du SATESE et la note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service public d'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal est invité à :

- Adopter le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de LESSAY. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération ;
- Adopter le rapport relatif à la qualité des eaux traitées établi par le service santé/environnement de la Direction de la Santé Publique, le rapport annuel du Délégué et le bilan annuel de la station d'épuration établis par la SAUR, le rapport annuel du SATESE de la Manche et la note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM250916D06 – Cession parcelle ZB 63 à Monsieur Jean-François MARIE et Madame Anita BECARD

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal de la demande d'acquisition par Monsieur Jean-François MARIE et Madame Anita BECARD de la parcelle cadastrée ZB 63 sise à La Jourdainerie.

Considérant que la surface de la partie à céder a été métrée par Monsieur SAVELLI, géomètre, à 341 m², Monsieur MARIE et Madame BECARD ayant pris les frais de géomètre à leur charge ;

Considérant que la procédure de déclassement du chemin rural n° 2 a été menée à son terme ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la cession à Monsieur Jean-François MARIE et Madame Anita BECARD de la parcelle cadastrée ZB 63 de 341 m² au prix de 2.50 € le m² soit au prix de 852.50 € ;
- Charger Madame la Maire de procéder aux formalités nécessaires ;
- Dire que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître LEONARD, Notaire à Lessay, aux frais de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM250916D07 - Personnel communal - Tableau des effectifs 2025

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine échéance du poste contractuel d'agent technique à temps complet en charge de l'entretien et la gestion de l'ECES, des gîtes et du service du restaurant scolaire et propose de créer un poste permanent à temps complet

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

DECIDE, à l'unanimité par un vote à main levée :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- De modifier ainsi le tableau des emplois ;
- D'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Tableau des effectifs après décision :

Filière administrative		
Attachée principale	35h00/35h00	NL
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	FR
Rédacteur	35h00/35h00	MP
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	EL
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	AA
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	24h00/35h00	A pourvoir SB
Adjoint administratif territorial	24h00/35h00	SB
Adjoint administratif territorial	35h00/35h00	SM
Filière culturelle		
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	LH
Adjoint du patrimoine	35h00/35h00	AM
Filière sociale		
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles	35h00/35h00	CL
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles	33h00/35h00	JD
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles	33h00/35h00	IC
Filière technique		
Technicien	35h00/35h00	DL
Agent de maîtrise	35h00/35h00	PL
Agent de maîtrise	32h00/35h00	A pourvoir AA
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	CB
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	BC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	32h00/35h00	AA à supprimer
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	A pourvoir LL
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	Pour recrutement ST
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	LL
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	BB
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	RC
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	21h45/35h00	VH
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28h00/35h00	LD
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33h00/35h00	AG
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	Pour recrutement ST

Adjoint technique territorial	35h00/35h00	CD
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	HO
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	SL
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	NL
Adjoint technique territorial	17h00/35h00	MH
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	Pour recrutement ST
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	A pourvoir MH
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	17h00/35h00	MH
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	05h00/35h00	BD
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	05h00/35h00	AT
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	15h00/35h00	FLL
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	10h00/35h00	
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	10h00/35h00	
CDD accroissement temporaire d'activité	05h00/35h00	
CDD accroissement temporaire d'activité	35h00/35h00	FP
CDD accroissement temporaire d'activité 1 an	30h00/35h00	EL

CM250916D08 - Admissions en non-valeur

Budget général, budget Loueur de locaux et budget assainissement

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a reçu de la DGFIP centre de Coutances les trois demandes d'admissions en non-valeur correspondant à des cotes qui n'ont pu être recouvrées :

- Sur le budget général d'un montant total de 1 879.54 € ;
- Sur le budget Loueur de locaux d'un montant total de 1 655.31 € ;
- Sur le budget assainissement d'un montant total de 5 230.03 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Admettre en non-valeur les créances présentées pour un montant total de 122.35 € sur le budget général après rejet de créances pour un montant de 1 757.42 € ;
- Admettre en non-valeur les créances présentées pour un montant total de 5 230.03 € sur le budget assainissement ;
- Admettre en non-valeur les créances présentées pour un montant total de 1 655.51 € sur le budget loueur de locaux ;
- Constater que les crédits nécessaires figurent au budget primitif général et du budget loueur de locaux ;
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires à l'article 6541 – créances admises en non-valeur du budget assainissement ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM250916D09 - Décisions budgétaires modificatives

A -Budget général - Décision budgétaire modificative 2025-3

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que depuis le vote du budget primitif 2025 différents éléments sont intervenus nécessitant les modifications de crédit suivants :

Section de fonctionnement

D 615221	Entretien des bâtiments :	- 4 438.61 €
D 023	Virement à la section d'investissement :	+ 4 438.61 €

Section investissement :

- Construction d'une clôture aux services techniques
D 231 – op 413 = + 4 438.61 €
- Virement de la section d'investissement :
R 021 + 4 438.61 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les modifications de crédit telles que présentées ;
- Inscrire les crédits au budget général 2025 tels que présentés ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

B- Budget assainissement - Décision budgétaire modificative 2025-1

Conformément à l'engagement pris précédemment, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget assainissement pour permettre la prise en charge des admissions en non-valeur.

Section de fonctionnement

D 61521	Entretien des bâtiments :	- 5 230.03 €
D 6541	Admissions en non-valeur :	+ 5230.03 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les modifications de crédit telles que présentées ;
- Inscrire les crédits au budget assainissement 2025 tels que présentés ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM250916D10 - Demande d'acquisition d'une parcelle dans le lotissement «Carbonnel »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition de la parcelle n° 7 du lotissement « Carbonnel » d'une superficie de 591 m² au prix de 24 771.20 € HT soit 28 959.00 € TTC par Monsieur Jean LENGRONNE domicilié : 5 chemin des Acres à GOUVILLE SUR MER (50560).

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la candidature de Monsieur Jean LENGRONNE pour la parcelle n° 7 du lotissement « Carbonnel » aux conditions que le Conseil Municipal a fixées par délibération en date du 14 novembre 2023 et au prix de 24 771.20 € HT soit 28 959.00 € TTC (délibération du 14 mai 2024) ;
- Autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les compromis et actes de vente correspondants et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Questions orales et informations :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

DIA 0502672500018

Terrain non bâti cadastré section ZS 494 d'une contenance de 1696 m²

Situé : Les Campagnes

Prix de vente fixé à 36 634 €,

Vendeur : COMMUNAUTE DE COMMUNES Côte Ouest Centre Manche

Acquéreur : ESPACE TALENT ET SAVOIR FAIRE

- **COCM :**

Suite au vote de chaque Conseil Municipal, le nombre de siège a été fixé à titre dérogatoire à 60 répartis selon l'accord local proposé. La commune de Lessay disposera donc de 5 sièges à pourvoir lors des prochaines élections.

- **Bandes multifonctionnelles route de Coutances :**

A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit adressé au Président du Conseil Départemental de la Manche pour solliciter l'aménagement des bandes multifonctionnelles en bordure de la RD 2 entre LESSAY et le carrefour avec la RD 94 (route Pirou – La Feuillie).

- **SNC LE RELAY**

Deux candidats à la reprise du commerce Le RE'LAY se sont signalés en Mairie. Leurs candidatures vont être étudiées.

Relevé des décisions prises par la Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

N°	VU	CONSIDERANT	DECISION	Réf de l'alinéa de l'article L 2122-22 du CGCT	DATE
001	l'avenant n° 2 au marché du Lot 1 et 2 des travaux de la salle Saint Cloud, signé avec l'entreprise LEPROVOST et Fils – Le Bourg – Bény-Bocage – 14350 Souleuvre-en-Bocage d'un montant négatif de 1 200 € HT soit 1 440.00 € TTC	la nécessité de constater la remise commerciale effectuée	La commune de Lessay accepte de signer l'avenant n° 2 au lot 1et 2 d'un montant négatif de 1 200 € HT soit 1 440.00 € TTC émis par l'entreprise LEPROVOST et Fils – Le Bourg – Bény-Bocage – 14350 Souleuvre-en-Bocage	4ème	11.07.25
002	le devis n° OV 23158 d'un montant de 5365.20 € TTC établi par l'entreprise VILLETTE	la nécessité de réaliser et poser un portail coulissant entre les deux cours de l'école maternelle et du restaurant scolaire avant la rentrée scolaire.	La commune de Lessay accepte de signer le devis de la chaudronnerie VILLETTE d'un montant de 5 365.20 € TTC.	4ème	11.07.25
003	le devis n° 18309 d'un montant de 3 378.00 € TTC établi par l'entreprise ASC ROBINE	la nécessité de réparer la porte du groupe scolaire endommagée lors d'une tentative d'intrusion avant la rentrée scolaire.	La commune de Lessay accepte de signer le devis de l'entreprise ASC ROBINE d'un montant de 3 378.00 € TTC.	4ème	11.07.25
004	les devis n° D196288-1, D196186-1, D197299-1, D196880-1 de montants respectifs de 1498.92 €, 158.68 €, 597.54 €, 630.24 € et 1187.86 € TTC établis par SELF SIGNAL	la nécessité d'installer des panneaux de signalisations temporaires pour la foire, de panneaux d'informations du marché hebdomadaire, de l'interdiction de fumer et des panneaux directionnels en centre-ville.	La commune de Lessay accepte de signer les différents devis de SELF SIGNAL de montants respectifs de 1498.92 €, 158.68 €, 597.54 €, 630.24 € et 1187.86 € TTC.	2ème	23.07.25
005	la proposition de GENERALI pour l'extension d'une garantie au contrat en cours d'un montant de 300 € HT	la nécessité de faire assurer le matériel de sonorisation servant à la foire de Lessay pour une valeur approximative de 85 400 €	La commune de Lessay accepte de signer la proposition de GENERALI d'un montant de 300 € HT.	6ème	24.07.25
006	le devis n° 20251285 d'un montant de 2 699.40€ HT établi par l'entreprise LEPETIT Daniel	le besoin de refaire l'habillage du portique devant la salle du conseil municipal de la Mairie	La commune de Lessay accepte de signer le devis de l'entreprise LEPETIT Daniel d'un montant de 2 699.40 € HT - 3239.28 € TTC	2ème	24.07.25
007	le devis n° 40 7 220 d'un montant de 1 790.81 € HT établi par A.N.I.	le besoin d'équiper l'école d'un vidéoprojecteur	La commune de Lessay accepte de signer le devis de A.N.I. d'un montant de 1 790.81 € HT - 2 148.87 € TTC	2ème	24.07.25
008	le devis n° 2004080 d'un montant de 27 941.65 € HT établi par LEDENTU	le besoin de se doter d'un micro tracteur pour le service technique	La commune de Lessay accepte de signer le devis de LEDENTU d'un montant de 27 941.65 € HT - 33 527.22 € TTC	2ème	15.04.25
009	le devis n° 28 d'un montant de 2760 € HT établi par FIBRA TELECOM	la nécessité de prévoir le pré fibrage des 12 lots du lotissement Abbé Pasturel	La commune de LESSAY accepte de signer le devis de FIBRA TELECOM d'un montant de 2 760 € HT	2ème	21.07.25
010	le devis n°2507SDNOR000001 d'un montant de 850 € HT établi par SOCOTEC	la nécessité de faire réaliser une étude sur les murs lézardés de l'habitation au 70 rue du Presbytère	La commune de LESSAY accepte de signer le devis de SOCOTEC d'un montant de 850 € HT - 1020 € TTC	2ème	07.07.25
011	le devis n°25D-155-WR d'un montant de 455 € HT établi par SARLEC	la nécessité de louer un camion grue avec chauffeur pour l'installation des mâts et oriflammes	La commune de LESSAY accepte de signer le devis de SARLEC d'un montant de 455 € HT - 546 € TTC	2ème	30.07.25
012	les devis n°077251 et 075763 d'un montant respectif de 840 € HT et 304.08 € HT établis par BUREAU OUEST	le besoin de s'équiper en sièges réglables pour les ATSEM	La commune de LESSAY accepte de signer les devis de BUREAU OUEST d'un montant de 840 € HT - 1 008 € TTC et de 304.08 € HT - 364.90 € TTC	2ème	22.08.25

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 16 septembre 2025

N° délibération	Objet de la délibération	Décision
CM250916D01	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 août 2025	Approuvée
CM250916D02	Foire Sainte Croix 2025 - débriefing	Approuvée
CM250916D03	Réfection voirie de l'espace d'activité Fernand Finel : présentation du DCE et autorisation de signature du marché	Approuvée
CM250916D04	Rénovation de vitraux de l'abbatiale : validation du projet et demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Manche	Approuvée
CM250916D05	Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service assainissement	Approuvée
CM250916D06	Cession parcelle ZB 63 à Monsieur et Madame MARIE Jean-François et Anita	Approuvée
CM250916D07	Tableau des effectifs	Approuvée
CM250916D08	Admissions en non-valeur sur le budget général, le budget Loueur de locaux et le budget assainissement	Approuvée
CM250916D09	Décisions budgétaires modificatives : budget général et budget assainissement	Approuvée
CM250916D10	Demande d'acquisition d'un lot dans un lotissement communal	Approuvée

Le secrétaire de séance
Patrick GROSS

La Maire
Stéphanie MAUBÉ